



000881 du 29 septembre 2029

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR COMBANI HANDBALL CLUB

Date de la convocation :
Le jeudi 19 septembre 2024

Date d'affichage :
19/09/2024

Nombres de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 19

Représentés : 0

Absents : 14

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte

L'an deux mille vingt et quatre, le 29 septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la salle de délibérations de la Commune de Tsingoni, après convocation, du 19 septembre, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur Hamada ISSILAMOU, Maire.

Étaient présents : M. Hamada ISSILAMOU, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, ALI TAMOU Fatima, M. MIKIDADI Madihali, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Hilali MBAE, M. Issoufi BACAR, Mme SALIM Zaihati, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, Ahmed RAMA, M. Ahmed ADAM, Mme Siti Nourou MOHAMED, SOUF Anli, **Mme** Hairati HASSANI BENALI, M. Fayçoil ZOUBERT, Mme Siti MLOI, M. AHAMADI Yssoumail, Mme HOUDJATI Haïrati,

Étaient représentés : M. MIKIDADI Madihali donne pouvoir à M. Mouhamadi MROIVILI,

Étaient absents : Mme Nafouanti MOHAMED, M. Ali ABDOU, Mme Inchaty BACAR, M. Salimou ALI MINIHADJI, Mme Moina Maoulida MOHAMED, Mme Nadia IDJABOU, Mme Fatima ALI, M. Housseni ANDJILANI, Mme Zaounaki BOURA, Mme Nadia MOISSULI, Mme Popina DIGO, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Astiana INZOUUDINE, Moidjoho ZOUBERT,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, **M. MIKIDADI Madihali**, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la mairie est le premier partenaire des associations de la commune. Pour cela, celle-ci mobilise des efforts pour soutenir les associations qui le méritent.

- Vu l'implication des membres de Combani Handball Club (CHC) à structurer leur club et encourager les jeunes
- Vu l'importance d'accompagner le club Combani Handball Club (CHC) dans la promotion de la Commune de Tsingoni à travers le sport
- Vu la délibération n°702 du 11 juillet 2022

Le Conseil Municipal, oui le rapport du Maire, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000€ (cinq mille euros) au club de Combani Handball Club (CHC), pour son équipe senior masculine, vainqueur de la CCCOI édition 2023.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget 2024 (subvention aux associations), à l'article 6574
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération

Ainsi délibéré les membres du conseil municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 30/09/2024

M.ISSILAMOU Hamada
Le Maire

